
MUNICIPALITE

RE P O N S E

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli
concernant les travaux à la rue des Alpes à Crissier

Renens, le 13 novembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2009, Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli a déposé une interpellation concernant les travaux de la rue des Alpes à Crissier qui dureront 15 mois et débordent sur Renens.

Elle demande si la Municipalité de Renens ne pourrait pas trouver une solution pour les habitants de Renens Nord-Ouest qui se retrouvent contraints à faire systématiquement le tour de la ville ou à la contourner. Elle constate qu'il est possible de croiser sur la rue des Alpes, se demande s'il est nécessaire d'empêcher les automobilistes de tourner à droite au bout du 1^{er}-Mai. Enfin elle demande quelle a été la coordination entre les communes de Crissier et Renens à ce sujet.

La Municipalité de Renens ne peut que regretter que les habitants de Renens aient à subir les conséquences des travaux effectués, mais il convient de prendre en compte que les principales nuisances et désagréments sont subis par les habitants de Crissier et que les nuisances à Renens sont liées à un déplacement du trafic et à une surcharge de celui-ci sur la rue de Lausanne.

Dans le cas précis, les inconvénients dus au chantier apporteront des améliorations dont tout le monde sera satisfait et il faut relever qu'à d'autres occasions des travaux sur la Commune de Renens peuvent aussi occasionner des conséquences sur les communes voisines.

A ce stade la Municipalité n'est pas en mesure de trouver des solutions qui permettent de pallier le manque de voies de circulation permettant de joindre les quartiers nord de Renens. A la remarque que le croisement est possible à la rue des Alpes, la Municipalité répond que la décision de fermeture de la présélection de la rue du Jura à Crissier pour rejoindre la rue de l'Industrie / 1^{er}-Mai à Renens s'est imposée aux services techniques de Crissier afin de garantir la sécurité des intervenants sur le chantier et des transports publics. En effet, les premières mesures de circulation mises en place n'étaient pas suffisantes.

En date du 14 octobre dernier, seules la voie montante et une présélection en descente étaient libres. L'emprise du chantier se situait depuis la limite communale au bar Le Dalmatien.

Pour ce qui est de l'interdiction de tourner à droite au bout de l'avenue du 1^{er}-Mai, celle-ci n'était effectivement munie que de la plaque complémentaire "TL seul autorisé", d'où la nécessité de poser la plaque "Riverains", afin d'éviter le transit.

Enfin l'information aux Municipalités de Renens et Ecublens de fermer la rue des Alpes dès le 24 août 2009, et ceci pour une durée de 18 mois, a été donnée le 23 juillet 2009 par la Municipalité de Crissier. Cette mesure a été également publiée dans la Feuille des Avis Officiels le 30 juin 2009.

Pour mémoire, ce dossier a fait l'objet, dans sa phase d'enquête publique en octobre 2008, d'une présentation à la Commune de Renens.

Cette information de travaux importants avec fouille profonde pour collecteurs EC-EV a été publiée également dans le 24heures, ainsi que dans le journal "Crissier-Contact", sur les sites internet de la Commune de Crissier et de la Police de l'Ouest lausannois, de même que sur les piliers publics à Crissier.

Plus généralement, tous les travaux qui se déroulent sur la chaussée, et ceci où qu'ils se trouvent, surtout dans des zones fortement urbanisées, imposent d'importantes perturbations du trafic, ce qui inmanquablement crée des problèmes de circulation, principalement chez les automobilistes qui ont l'habitude de circuler en transitant sur un seul itinéraire.

En guise de conclusion, il importe de préciser que, suite à la séance de coordination du 29 octobre 2009, demandée par la Police de l'Ouest lausannois, laquelle a eu lieu à Crissier en présence de MM. Liudet, Chef du Service technique de cette commune, il a été admis que :

L'entreprise va tout mettre en œuvre dans le secteur 14-Avril / Industrie afin de finir les fouilles SIE et les renforcements de chaussée prévus, sur le tronçon en question, d'ici au 18 décembre 2009.

Durant les fêtes de fin d'année, soit du 18 décembre 2009 au 18 janvier 2010, les routes seront réouvertes dans les deux sens.

La Municipalité reste très attentive à l'évolution de ce dossier, mais doit bien admettre que les travaux sont réalisés dans l'esprit de gêner le moins possible les usagers de la route.

A ce stade, une demande a été formulée auprès des responsables du chantier pour que les routes soient fermées à la circulation le moins souvent possible. Cependant, les gênes seront encore nombreuses, vu l'importance des travaux et de la rue des Alpes dans le réseau routier de l'Ouest lausannois.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli, déposée lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2009, concernant les travaux à la rue des Alpes à Crissier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ